

FICHE 2

LES MAQUETTES BUDGETAIRES

La Règle	<p>Les instructions budgétaires et comptables définissent un mode de présentation normalisée des documents budgétaires qui doit être respecté.</p> <p>Les arrêtés d'actualisation des instructions budgétaires et comptables pour 2022 sont parus au Journal officiel n° 0301 du 28 décembre 2021.</p>
M 4	Arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC).
M 14	Arrêté du 13 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif au plan comptable applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif.
M 21	Arrêté du 17 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé.
M 22	Arrêté du 15 décembre 2021 relatif au plan comptable M.22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux.
M 52	Arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 52 des départements et de leurs établissements publics administratifs.
M 57	Arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs.
M 61	Arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 61 des services départementaux d'incendie et de secours.
M 71	Arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 71 applicable aux régions.
M 832	Arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.